Hydro Québec

Description d'emploi – métiers

Personnel de métier régi, section locale 1500

Appellation	No d'emploi
Conducteur(trice) Véhicule grue articulée ou télescopique	**ME0077**

Nature du travail

- **Conduit un véhicule pour effectuer le transport des équipes, de matériaux, d'outils et d'équipements.**
- **Opère la grue télescopique ou articulée attenante au véhicule pour soulever ou déplacer des charges à proximité de structures électriques (lignes, pylônes, poteaux, postes).**
- **Opère également le matériel roulant nécessaire aux travaux de déblaiement et de nivellement conformément aux ordres de travail et en observant les règles de sécurité de la route.**
- **Assiste son chef d'équipe dans les responsabilités qui lui sont dévolues.**

LES RESPONSABILITÉS ET TÂCHES TYPES SONT RÉALISÉES DE CONCERT AVEC LE SUPÉRIEUR ET LES INTERVENANTS DU MILIEU ET SONT RÉALISÉES DE MANIÈRE À AMÉLIORER LA BONNE MARCHE DES OPÉRATIONS.

Tâches types

1. **Remplace le chef d'équipe, lorsque requis.**
2. **Assiste le chef d'équipe aux différentes étapes de la planification de l'organisation des travaux.**
3. **Collabore pour que tous les matériaux et les outils nécessaires aux travaux soient acheminés sur les lieux du travail à pied d'œuvre.**
4. **Collabore au suivi du programme d'entretien de l'outillage et de l'équipement.**
5. **Informe le chef d'équipe sur l'évolution des travaux en fonction des étapes de réalisation, des problèmes reliés à l'exécution des travaux, des anomalies rencontrées et y apporte les correctifs, s'il y a lieu.**
6. **Exécute l'ensemble de ses tâches, en respectant les délais et selon les résultats attendus (qualité du travail).**
7. **Soumet, à son chef d'équipe, toute amélioration au processus de travail dans le but d'optimiser le travail.**
8. **Assiste le chef d'équipe au niveau de la fiche de sécurité. Respecte et applique les méthodes de travail et règles de sécurité convenues lors de laïus.**
9. **Utilise et remplit toute la documentation nécessaire au suivi des travaux selon les règles en vigueur en utilisant les systèmes informatiques appropriés: mise à jour des plans, bon de travail, feuilles de temps, etc.**
10. **Rédige des rapports d'inspection des véhicules, trousses de premiers soins.**
11. **Participe à l'entraînement des membres de l'équipe et informe son chef d'équipe des besoins de formation nécessaires en fonction des travaux à réaliser.**
12. **Partage ses connaissances avec les autres membres de l'équipe.**
13. **Conduit un véhicule avec ou sans remorque jusqu'à la capacité maximale du véhicule.**
14. **Règle la marche du véhicule selon le type de la charge et/ou de la remorque en tenant compte des règles de la sécurité de la route.**
15. **Installe le véhicule en fonction de son utilisation comme grue et opère celle-ci selon la charge à soulever ou à déplacer, tient compte de la proximité et des caractéristiques des structures électriques en construction, en réparation ou en entretien.**
16. **Procède aux opérations de chargement et de déchargement du véhicule ou de la remorque avec, si nécessaire, les appareils de manutention appropriés.**
17. **Conduit la machinerie nécessaire pour tous les travaux routiers, de nivelage, de déblaiement, etc.**
18. **Accomplit les tâches de gréeur, manœuvre de ligne, transport de chauffe-eau, etc.**
19. **Opère l'équipement auxiliaire des camions, tels que : tarière hydraulique, nacelle, déchiqueteuse, etc.**
20. **Fait la vérification de routine du véhicule, de l'équipement connexe et de la remorque en tenant compte du niveau de l'eau dans la batterie et le radiateur, de la pression d'air dans les pneus, du niveau de l'huile, de l'installation**

Appellation	No d'emploi
Conducteur(trice) Véhicule grue articulée ou télescopique	**ME0077**

des chaînes, etc.

21. **Fait rapport de toute défectuosité du véhicule sur la formule appropriée.**
22. **Transporte les équipes, le matériel, l'équipement et les outils.**
23. **Prend soin et récupère l'équipement, les outils, les matériaux utilisés au cours des travaux.**
24. **Peut recevoir les accusés de réception de la marchandise livrée.**
25. **S'occupe de l'entretien de son véhicule (intérieur et extérieur).**
26. **S'occupe de la prise de rendez-vous afin d'effectuer les travaux.**
27. **Sort le matériel nécessaire pour les travaux de fins de semaine.**
28. **S'occupe de céduler tous les Contracteurs lorsque requis (grue, déplacement du matériel lourd, etc.).**
29. **Retourne le matériel non utilisé lors des travaux.**
30. **Livre le matériel lourd pour d'autres régions et d'autres secteurs.**
31. **Effectue des visites préalables pour s'assurer que les travaux sont réalisables.**
32. **S'occupe de livrer le matériel et effectue le ramassage (ex palette).**
33. **Assure l'approvisionnement des équipes lors des travaux en surtemps.**
34. **Peut accomplir les tâches d'emplois de classe inférieure, lorsque requis.**
35. **Peut donner des premiers soins et la respiration artificielle; prend les mesures prévues en cas d'incendie en utilisant l'équipement requis.**

N.B. : Dans les tâches ci-dessous ou dans la nature, s'il n'y a pas de chef d'équipe dans l'emploi, l'expression « chef d'équipe » est remplacée par supérieur immédiat lorsque cela s'applique.

Les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les tâches reliées à l'emploi.

FACTEURS 2016	Scolarité et formation préparatoire	Expérience et apprentissage	Habiletés manuelles et coordination	Autonomie et jugement	Communications	Impact des actions et décisions	Complexité et résolution problèmes	Effort mental	Effort physique	Conditions de travail	Santé et sécurité		
DEGRÉ	2	1	3	1	1	2	2	2	2	3	3	**TOTAL**	**CLASSE**
POINTAGE	20	10	21	12	7	20	24	18	18	24	18	192	5

Hydro Québec

Exigences d'emploi – métiers

Personnel de métier régi, section locale 1500

Appellation	No d'emploi
Conducteur(trice) Véhicule grue articulée ou télescopique	**ME0077**

Exigences d'emploi

Détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en Conduite de grues ou toute combinaison de formation académique et expérience jugée équivalente dans la conduite d'un camion porteur et ou tracteur.

Posséder au moins trois années d'expérience dans la conduite d'un camion porteur et ou tracteur.

Être en mesure de suivre et de réussir la formation prévue pour la manipulation de la grue articulée et ou télescopique.

Répondre aux exigences physiques relatives aux tâches à effectuer.

Posséder des aptitudes à communiquer verbalement et par écrit.

Avoir un permis de conduire du Québec de la classe appropriée à la catégorie du ou des véhicules à conduire relativement au poste à combler.

Avoir de la langue française une connaissance appropriée à cette fonction.

Être en mesure d'utiliser les systèmes informatiques pertinents à la fonction.

N.B. : Les exigences normalisées de l'emploi sont celles en vigueur à ce moment-ci, mais la direction se réserve le privilège d'y apporter toutes modifications que les circonstances dicteront, le tout dans le respect du processus de normalisation des exigences d'emploi convenu avec le syndicat.

Émis par la direction – Relations du travail et rémunération globale

François Bédard, Chef rémunération et avantages sociaux		Date officielle AAAA-MM-JJ **2016-02-01**